FORMULAIRE D'INSCRIPTION FORMATION SUP YOGA & PILATES

15 au 18 Avril 2021

H2o Paddle - Ecole de Stand Up Paddle

Remplissez soigneusement ce formulaire puis retournez le à :
Quentin de Fierville, La Bastide, 160 Montée Privée des Carteliers 83270 Saint Cyr sur Mer
ou par e-mail à contact@h2opaddle.fr

Vos coordonnées

Nom:..... **Prénom**: .....

Date de naissance: .....

Téléphone: ..... **Mail**: .....

Adresse:

.....
.....
.....
.....

Personne à prévenir en cas d'urgence:

Nom - Prénom: .....**Téléphone**: .....

☐ **J'atteste ne présenter aucune contre-indication à la pratique du Stand Up Paddle, Yoga et Pilates**
Pour votre sécurité merci de nous indiquer tout autres informations médicales , traitement, phobies ou autres problèmes pouvant interférer avec la pratique sportive

Expériences

Merci de préciser votre niveau d'expérience dans les différentes disciplines

Stand Up Paddle	**Yoga**	**Pilates**
☐ Débutant (jamais pratiqué)	☐ Débutant	☐ Débutant
☐ Intermédiaire (pratique occasionnelle)	☐ Intermédiaire	☐ Intermédiaire
☐ Avancé (pratique régulière)	☐ Avancé	☐ Avancé
☐ Expert (enseignant diplômé)	☐ Expert	☐ Expert

Conditions d'inscription

- Être majeur et savoir nager

- Avoir un niveau au moins avancé en Yoga et/ou Pilates et pratiquer le Stand Up Paddle

Pour valider votre inscription, un acompte non remboursable de 250€ vous est demandé par virement. *Un IBAN pour le virement vous sera renvoyer par mail une fois le formulaire soumis.* ***Le solde de la formation devra être acquitté 15 jours avant au plus tard par virement ou le premier jour de la formation en espèce.***

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au ***06.59.58.04.48*** *ou par mail* ***contact@h2opaddle.fr***

☐ **J'accepte les conditions d'inscription & les conditions générales de ventes**

Fait à ……le…….

Signature

Conditions générales de vente
H2O Paddle - Ecole de Stand Up Paddle

Entre la société Quentin de Fierville ci - après dénommée H2O PADDLE et le client aussi nommé élève, il a été conclu le contrat suivant :

Art 1. Inscription

Le présent contrat est conclu après que l'élève ait rempli et signé le formulaire d'inscription. Le présent contrat, constitue le seul cadre des relations juridiques entre l'élève et H2O PADDLE. L'inscription est d'effet immédiat au jour du paiement effectif de son prix par l'élève sauf en cas de demande d'effet différé accepté par H2O PADDLE.

Art 2. Durée

- Le présent contrat est conclu pour la durée de la formation.

Art 3. Prestation et modalités

Les élèves seront pris en charge par les formateurs et donc sous leur responsabilité durant les horaires de cours définies. En dehors de ces heures, l'école est dégagée de toute responsabilité civile.

En cas de mauvaises conditions météorologiques (vents violents, grosses vagues,….) ou pour des raisons liée au COVID, la formation sera reportés à une date ultérieure. H2O PADDLE s'engage à reprogrammer la formation pendant l'année.

Toute annulation du fait de l'élève n'entraînera aucun remboursement (sauf accident avec justificatif). Toute annulation du fait de l'école entraînera un remboursement des prestations non effectuées sous forme d'avoir.

Dans le cadre de la pratique des consignes de sécurité strictes sont communiquées aux élèves en fonction des conditions de mer, de leur niveau de pratique et de leurs aptitudes….etc. Un élève ne respectant pas les consignes peut se voir exclu de la formation, temporairement ou définitivement, sans remboursement.

Art 4. Prix et paiement

Le paiement de la formation se fait au comptant selon au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Le paiement en plusieurs fois n'est possible que sous réserve d'une acceptation par H2O PADDLE, ainsi que de la signature par le client du contrat ici présent. En cas de défaut de paiement, les frais bancaires supplémentaires engendrés seront refacturés à l'abonné.

Art 5. Contre indication médicale

L'élève garantie ne présenter aucune contre-indication médicale, un certificat de non contre indication à la pratique du Yoga, Pilates et du Stand Up Paddle pourra vous être demandé.

Art 6. Assurance

H2O PADDLE est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile. Les garanties du contrat sont disponibles auprès de Quentin de Fierville responsable de la structure. Chaque participant doit posséder une assurance en responsabilité civile et être assuré pour les activités sportives incluant la pratique du Yoga, Pilates et Stand Up Paddle (assurance individuelle accidents/rapatriement).

- La responsabilité de H2O PADDLE ne pourra être recherchée en cas d'accident, résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées au règlement intérieur ou de l'utilisation inappropriée des installations , des matériels ou encore le non respect des techniques spécifiques au Stand Up Paddle.

- Les atteintes à l'intégrité physique de toute nature, les préjudices patrimoniaux ou personnels, doivent faire l'objet d'une assurance personnelle souscrite par l'abonné auprès de la compagnie de son choix.

- En cas d'accident, l'élève est tenu d'en faire la déclaration immédiatement auprès de H2O PADDLE, sous peine d'irrecevabilité.

- H2O PADDLE n'est en aucun cas responsable en cas de vol ou disparition des objets de valeur qui seraient déposés par l'élève dans le camion ou tout autre lieux mis à sa disposition.

Art 7. Engagement de H2o Paddle - Ecole de Stand Up Paddle

Dans le cadre de la formation, l'école de s'engage à respecter des conditions optimales en terme de qualité d'accueil, de matériel, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.
Le matériel nécessaire, adapté et en bon état sera fourni aux élèves uniquement pendant les heures de cours si celui ci est compris dans la formule.

Art 8. Engagement des clients

En s'inscrivant à la formation, les élèves acceptent les risques liés à la pratique du Yoga , Pilates et Stand Up Padde dans les conditions normales de pratique. L'élèves atteste être capable de s'immerger et nager 25 mètres.

Art 9. Droit à l'image

L'école de paddle H2O PADDLE peut être amenée à utiliser les photos et/ou films qui auront pu être fait durant les cours dans la limite de la promotion de l'école. L'image des élèves ne pourra en aucun cas être revendue ou utilisée par des tiers. Vous pouvez vous opposer (partiellement ou totalement) à la diffusion d'informations vous concernant, en le signalant au responsable de l'école de paddle.